



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 13 AVRIL 2023

<p><u>Date de convocation :</u> 7 avril 2023</p> <p><u>Nombre de délégués en exercice :</u> 42</p> <p><u>Nombre de délégués présents :</u> 38</p> <p><u>Nombre de votants :</u> 41</p> <p>VOIX POUR : 41</p> <p>VOIX CONTRE : 0</p> <p>ABSTENTIONS : 0</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.</p> <p><u>Présents :</u> MMES BETTEFORT Stelliane, BIDAULT Martine, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LAHIGUERA Angélique, LAMBERT Paméla, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LEROY Pascale, LUBRUN Laurence, MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, TANASE Gabriela, TINOIS Marie-Claude, MM. BAËLDE Jean-Pierre, CHATEL Jacques, CORU Vincent, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LE CARVENNEC Eric, LELOUP Christian, LEVESQUE Michel, MAACHI Mostefa, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, ROBIEUX Christophe, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SAUVAGET Jean-Paul, TAUPIN Jean-Marie, VINET Paul.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir :</u> Mme PUITG Reine-Marie (pouvoir donné à M. HUGUIN Patrick), M. LEROY Michel (pouvoir donné à M. VINET Paul), M. SOREL Damien (pouvoir donné à Mme LAMBERT Paméla)</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin: 10px 0;"> <p>Objet : Compte rendu de décisions</p> </div> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-10,</p> <p>Vu la délibération n° 58/2020 en date du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président en application de l'article L.5211-10 du CGCT,</p> <p>Vu la lecture en séance du compte rendu des décisions :</p> <p><u>DECISION n°2023-03-13 du 1er mars 2023 - Non application des pénalités de retard - Travaux de voirie 2022 – Lot 3 : Signalisation horizontale et verticale</u></p> <p>Le Président de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne,</p> <p>VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-10 ; VU la délibération n° 58/2020 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président en application de l'article L.5211-10 du CGCT,</p>
---	---

DECIDE

Article 1 : de ne pas appliquer de pénalités de retard à l'entreprise KANGOUROU qui a réalisé les travaux signalisation 2022, malgré un léger dépassement du délai d'exécution prévu au marché.

DECISION n°2023-03-14 du 6 mars 2023 - Marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de réfection des réseaux d'eau sur la commune de Mortrée - Attribution

Le Président de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-10 ;
 VU la délibération n° 58/2020 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président en application de l'article L.5211-10 du CGCT,
 VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 mars 2023 ;

DECIDE

Article 1 : Le marché de de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de réfection des réseaux d'eau sur la commune de Mortrée est attribué au bureau d'étude SOGETI, pour son offre composée comme suit :

1) Mission de base - Assainissement des eaux usées

Enveloppe financière affectée aux travaux (Co)	310 000,00 € HT
Taux de rémunération t en %	6,45 %
Forfait provisoire de rémunération Co x t	20 925,00 € HT
Taux de TVA (%)	20 %
Forfait provisoire de rémunération	25 110,00 € TTC

Cette rémunération se décompose comme suit en fonction des tranches et des phases :

	Enveloppe financière affectée aux travaux	Taux de rémunération	Forfait provisoire en € HT
Tranche 1	163 000 € HT	6,75 %	11 002,50 €
Tranche 2	98 000 € HT	6,75 %	6 615,00 €
Tranche 3	49 000 € HT	6,75 %	3 307,50 €

2) Mission de base – Eau potable

Enveloppe financière affectée aux travaux (Co)	799 000 € HT
Taux de rémunération t en %	3,45 %
Forfait provisoire de rémunération Co x t	27 565,50 € HT
Taux de TVA (%)	20 %
Forfait provisoire de rémunération	33 078,60 € TTC

Cette rémunération se décompose comme suit en fonction des tranches et des phases :

	Enveloppe financière affectée aux travaux	Taux de rémunération	Forfait provisoire en € HT
Tranche 1	255 000 € HT	3,45 %	8 797,50 €
Tranche 2	323 000 € HT	3,45 %	11 143,50 €
Tranche 3	221 000 € HT	345 %	7 624,50 €

3) Missions complémentaires

Les prix forfaitaires définitifs de rémunération de chaque mission complémentaire sont décomposés dans le tableau ci-après :

Désignation	Rémunération	
	Montant € HT	Montant € TTC
a) Etudes des parcelles et de l'habitat		
- Forfait pour 138 branchements Assainissement	11 868,00 €	14 241,60 €
<i>p.m. Prix unitaire pour une étude :</i>	86,00 €	103,20 €
- Forfait pour 213 branchements Eau potable	3 834,00 €	4 600,80 €
<i>p.m. Prix unitaire pour une étude :</i>	18,00 €	21,60 €
b) Assistance à maîtrise d'ouvrage pour opération groupée de mise aux normes de branchements d'assainissement (Optionnel)		
- Forfait pour assistance à la passation du contrat de travaux et suivi administratif et financier du marché	5 450,00 €	6 540,00 €
- Forfait pour assistance pour le suivi des travaux jusqu'à la réception pour 50 immeubles	7 050,00 €	8 460,00 €
<i>p.m. Prix unitaire pour un immeuble :</i>	141,00 €	169,20 €
c) Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les contrôles préalables à la réception des travaux d'assainissement	825,00 €	990,00 €

DECISION n°2023-03-15 du 6 mars 2023 - Marché de travaux pour l'extension des bureaux de la CdC - Avenant n°1 au lot n°8 « Menuiseries intérieures »

Le Président de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-10 ;
 VU la délibération n° 58/2020 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président en application de l'article L.5211-10 du CGCT,
 VU le lot n°8 du marché de de travaux pour l'extension des bureaux de la CdC notifié le 12 juillet 2021,
 VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 mars 2023 ;

DECIDE

Article 1 : L'avenant n°1 au lot n°8 « Menuiseries intérieures » du marché de travaux pour l'extension des bureaux de la CdC ayant pour objet la mise en place d'un châssis vitré dans la cloison séparative entre le bureau et la salle d'évolution en rez-de-chaussée, pour un montant total de 595,00 € HT (714,00 € TTC) est accepté.

Il porte le montant total du lot n°8 du marché à 15 599,00 € HT (18 718,80 € TTC).

DECISION n°2023-03-16 du 6 mars 2023 - Réalisation du suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Avenant n°1

Le Président de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-10 ;
 VU la délibération n° 58/2020 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président en application de l'article L.5211-10 du CGCT,
 VU le marché de réalisation du suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat notifié le 31 août 2018,
 VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 mars 2023 ;

DECIDE

Article 1 : L'avenant n°1 au marché de réalisation du suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ayant pour objet de définir le nouveau montant du marché suite à la reconduction de celui-ci pour une durée de deux années supplémentaires, soit du 12/12/2021 au 11/12/2023 est accepté comme suit :

Part fixe	Année 4	Année 5
	HT	HT
1. Mission d'accueil, d'information et de communication		
Les permanences physiques	8 121,15 €	8 283,57 €
L'accueil téléphonique	2 310,10 €	2 356,30 €
Action de communication	1 480,42 €	1 510,03 €
Sous-total	11 911,67	12 149,89 €
2. Mission de repérage		
Lutte contre 'habitat indigne et très dégradé	2 830,68 €	2 887,30 €
Programme Habiter Mieux	2 830,68 €	2 887,30 €
Sous-total	5 661,37 €	5 774,61 €
3. Mission de pilotage et de mobilisation partenariale		
Le pilotage opérationnel	2 830,68 €	2 887,30 €
La mobilisation du partenariat	2 830,68 €	2 887,30 €
Sous-total	5 661,37 €	5 774,61 €
Total part fixe	23 234,40 €	23 699,11 €

Part variable			
	Objectifs vus lors du COTECH 03/06/2021	Prix HT	Coût HT
Habitat indigne			
Conseil technique et financier aux propriétaires	5	260,61 €	1 303,05 €
AMO	5	86,87 €	434,35 €
Adaptation			
Conseil technique et financier aux propriétaires	23	209,51 €	4 818,73 €
AMO	23	86,87 €	1 998,01 €
Accompagnements travaux sécurité/salubrité et autres travaux			
Conseil technique et financier aux propriétaires	2	209,51 €	419,02 €
AMO	2	86,87 €	173,74 €
Accompagnement travaux énergie			
Conseil technique et financier aux propriétaires	36	260,61 €	9 381,96 €
AMO	36	86,87 €	3 127,32 €
Total part variable			21 656,18 €
Total part variable + part fixe pour 2 ans			68 590 € HT
			82 308 € TTC

Il porte le montant total du marché à 186 657,95 € HT (223 989,54 € TTC).

DECISION n°2023-03-17 du 6 mars 2023 - Marché de travaux de restauration des cours d'eau des bassins versants de l'Orne & du Don – Avenant n°2 –

Le Président de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-10 ;
 VU la délibération n° 58/2020 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président en application de l'article L.5211-10 du CGCT,
 VU le marché de travaux de restauration des cours d'eau des bassins versants de l'Orne & du Don notifié le 7 février 2022,
 VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 mars 2023 ;

DECIDE

Article 1 : L'avenant n°2 au marché de travaux de restauration des cours d'eau des bassins versants de l'Orne & du Don ayant pour objet la création de nouveaux prix est accepté comme suit :

LOT N°1 : Traitement sélectif de la végétation, plantation en berges et protection de berges par techniques du génie végétal :

Prix 4.6. Fourniture et mise en œuvre de fascine d'hélophytes

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la mise en œuvre de fascine pré-végétalisée d'hélophytes :

Il comprend notamment :

- la préparation du fond de forme.
- la fourniture, la reprise sur camion de livraison ou sur dépôt, le transport à pied d'œuvre des boudins coco pré-végétalisés d'hélophytes de diamètre 30 cm.
- la fourniture et la mise en place des piquets de maintien, disposés en quinconce dans le fond du lit.
- la pose soignée des boudins selon les prescriptions du fournisseur entre les piquets.
- la fourniture et la mise en place d'un fil de fer galvanisé pour maintenir l'ensemble.
- toutes sujétions.

Le mètre linéaire : 190 € HT

LOT N°2 : Restauration de la continuité écologique par mise en place de dispositifs de franchissement pour le bétail et restauration hydromorphologique du lit mineur.

Prix 15. Fourniture et mise en œuvre d'un pont cadre préfabriqué d'ouverture 1,50 x 2,50 m

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose des éléments préfabriqués de dimension 1,50 x 2,50 m (L x h) :

Il comprend notamment :

- la réalisation d'un lit de pose composé d'un béton de propreté d'épaisseur 10 cm et en interposant un lit de sable et ciment sec mélangés d'épaisseur 5 cm (dosage ciment à 200 kg/m³).
- la fourniture, la reprise sur camion de livraison ou sur dépôt, le transport à pied d'œuvre des éléments préfabriqués en béton armé de type "pont cadre".
- les éléments préfabriqués seront posés et assemblés sous la côte du lit actuel du cours d'eau pour permettre une sédimentation naturelle dans le fond de l'ouvrage. Ainsi, l'aval de l'ouvrage devra être enterré d'au moins 25 cm par rapport au lit actuel.
- l'entreprise veillera à prévoir le matériel nécessaire à la manutention.
- le savon pour l'emboîtement des éléments.
- la location éventuelle d'une grue.

- la mise en œuvre de longrines béton sur l'ouvrage en béton armé dosé à 350 kg /m3. Dimension souhaitée (h x ép) : 0,50 x 0,30 m
- la fourniture et la mise en œuvre d'un badigeon d'étanchéité sur les parois en contact avec les terres.

Le mètre linéaire : 3 441,70 € HT

DECISION n°2023-03-18 du 7 mars 2023 - Construction d'un Pôle de santé à Sées - Mission de Coordonnateur Sécurité Protection de la Santé - Devis complémentaire

Le Président de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-10 ;
- VU la délibération n° 58/2020 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président en application de l'article L.5211-10 du CGCT,
- VU la décision n°71/2019 du 18 octobre 2019 attribuant la mission de coordonnateur SPS dans le cadre de l'opération de construction du Pôle de Santé de Sées à M. Marc MORISSET – Cabinet EXECO ;
- VU la prolongation de la durée des travaux et la nécessité de prolonger la mission de coordination SPS

DECIDE

Article 1 : Le devis complémentaire n°1101232081C2 d'un montant de 690 € HT (828 € TTC) est accepté.

DECISION n°2023-03-19 du 7 mars 2023 - Extension des bureaux de la Communauté de Communes - Mission de Coordonnateur Sécurité Protection de la Santé - Devis complémentaire

Le Président de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-10 ;
- VU la délibération n° 58/2020 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président en application de l'article L.5211-10 du CGCT,
- VU la décision n°67/2020 du 23 novembre 2020 attribuant la mission de coordonnateur SPS dans le cadre de l'opération pour l'extension des bureaux de la Communauté de Communes à M. Marc MORISSET – Cabinet EXECO ;
- VU la prolongation de la durée des travaux et la nécessité de prolonger la mission de coordination SPS

DECIDE

Article 1 : Le devis complémentaire n°1201232082C2 d'un montant de 430 € HT (516 € TTC) est accepté.

DECISION n°2023-03-20 du 14 mars 2023 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Orne pour la création d'une ferme biologique intercommunale au lieu-dit Boisville à Sées

Le Président de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne,

Accusé de réception en préfecture
061-200035111-20230413-DEL-2023-04-32-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-10 ;
- VU la délibération n° 58/2020 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président en application de l'article L.5211-10 du CGCT,

CONSIDÉRANT que le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement et de proximité soit essentiellement pour les territoires, la Communauté de Communes des Sources de l'Orne souhaite créer une ferme biologique intercommunale à Sées. Ce projet est en parfaite cohérence avec le projet de territoire de la Communauté de Communes qui s'articule autour de deux axes majeurs : devenir un territoire à énergie positive et viser l'autonomie alimentaire.

PLUS PRÉCISÉMENT, le projet de ferme biologique intercommunale correspond aux axes « inscrire le développement de la collectivité dans une dynamique d'autonomie alimentaire et énergétique respectueuse du cadre de vie » et « renforcer et diversifier l'économie locale ». Il s'intègre dans la stratégie environnementale de la collectivité puisqu'il vise à protéger la ressource en eau potable du territoire, à développer l'agriculture biologique et à produire des denrées locales et de qualité à destination des habitants.

DECIDE

Article 1 : Par la présente, le Président, ayant reçu délégation du Conseil Communautaire et au nom de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne :

- APPROUVE le plan de financement et suivant pour la création d'une ferme biologique intercommunale à Sées :

Dépenses réalisées (08/03/2023)	Montants (€ HT)
Matériel agricole	81 652,35 €
Serre & Irrigation	109 181,66 €
Forage	21 928,00 €
Bassin rétention d'eau, fossés pour la gestion de l'eau pluviale et empierrement de la cour	19 952,29 €
Total général des postes de dépenses du projet	232 714,30 €

Financements du projet	Montants prévisionnels € HT
Conseil départemental de l'Orne	50 000,00 €
Union Européenne (LEADER)	50 000,00 €
Conseil régional de Normandie	69 454,00 €
Sous-total	169 454,00 €
Autofinancement CdC des Sources de l'Orne	63 260,30€
Total général du financement prévisionnel du projet	232 714,30 €

- SOLLICITE la subvention du Conseil départemental correspondante.

DECISION n°2023-03-21 du 28 mars 2023 - Acquisition de mobilier pour le Pôle de Santé de Sées – Attribution

Le Président de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-10 ;
 VU la délibération n° 58/2020 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président en application de l'article L.5211-10 du CGCT,

Accusé de réception en préfecture
 061-200035111-20230413-DEL-2023-04-32-018
 Date de télétransmission : 20/04/2023
 Date de réception préfecture : 20/04/2023

DECIDE

Article 1 : La proposition de QUADRAT pour l'acquisition du mobilier destiné à équiper le Pôle de Santé de Sées pour un montant de 21 036,76 € HT (25 244,11 € TTC) est accepté.

DECISION n°2023-03-22 du 28 mars 2023 - Acquisition de mobilier pour l'extension des bureaux de la Communauté de Communes - Attribution

Le Président de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-10 ;
VU la délibération n° 58/2020 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président en application de l'article L.5211-10 du CGCT,

DECIDE

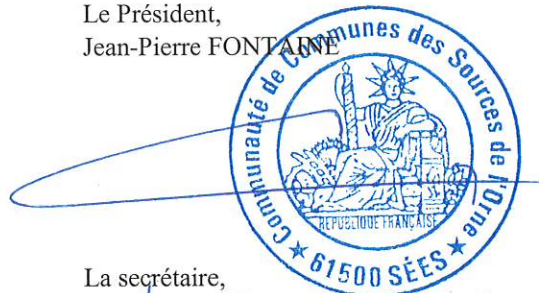
Article 1 : La proposition de NEVEU Bureau Concept pour l'acquisition du mobilier destiné à équiper les bureaux, la salle de pause et les archives de l'extension, pour un montant de 12 601,33 € HT (15 121,60 € TTC) est accepté.

Article 2 : La proposition de QUADRAT pour l'acquisition du mobilier destiné à équiper la salle de réunion de l'extension pour un montant de 22 110,30 € HT (26 532,36 € TTC) est accepté.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **prend acte** du compte rendu des décisions.

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE



La secrétaire,
Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ